



AVIS DE PUBLICITE
MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
DE L'AEROPORT AVIGNON PROVENCE

Autorité gestionnaire accordant l'autorisation :

Société Aéroport Avignon-Provence (SAAP), concessionnaire de la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur – située au 75 rue Hélène Boucher – 84140 Avignon Montfavet

Objet de l'avis :

La société CS PHENIX 1, filiale de la société PHENIX Solar, et dont le siège social est situé 15 Place du Parnasse, 34000 MONTPELLIER, inscrite au RCS de MONTPELLIER sous le n° B 954 024 378 a fait part de son intérêt en vue de l'occupation du domaine public aéroportuaire, pour l'installation d'ombrières photovoltaïques (surface totale d'environ 1 400 m²) ainsi que de trois bornes de recharges électriques 22kVA sur le parking P2 en zone centre de l'aéroport.

En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Société Aéroport Avignon Provence prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée et s'assure par la présente publicité, et avant la signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de **30 jours** suivant la présente publication soit jusqu'au **02 mars 2024**.

Nature du contrat : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels accordée pour une durée de 25 ans.

Surface : Environ 1 400 m² sur le parking P2 situé en zone centre de l'Aéroport d'Avignon (coordonnées GPS : 43.90526564962381, 4.896388223849223)

Conditions financières : l'autorisation est consentie moyennant le paiement par l'occupant d'une redevance domaniale :

- **Redevance domaniale : Terrains non viabilisés / Zone centre / Activités non aéronautiques : 6,10 € HT/m²/an**

Elle sera révisée chaque année selon la formule ci-dessous :

Le loyer sera indexé sur l'indice d'inflation L défini comme suit :

$$L = 0,8 + 0,1 \times \frac{ICHTrev TS}{ICHTrev TSo} + 0,1 \times \frac{FM0ABE0000}{FM0ABE0000o}$$

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier (Kbis, description du projet, l'activité réalisée, montant de l'investissement envisagé, éventuel intéressement...) de demande d'autorisation d'occupation temporaire avant le **02 mars 2024** par voie électronique à l'adresse suivante : vllorens@avignon.aéroport.fr

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pourra être attribuée au demandeur ayant manifesté son intérêt.

Date de publication du présent avis : 1^{er} février 2024

